

Pépinière d'entreprises de la rue Violet - Prolongation de la convention de gestion - Avenant

M. LE MAIRE, Rapporteur : La convention de délégation de service public conclue avec Rive Boutique de Gestion pour l'exploitation de la pépinière rue Violet expire le 10 avril 2000.

Suite aux décisions du Conseil Municipal lors de sa séance du 13 décembre 1999, la pépinière municipale de Palente, désormais unique pépinière généraliste, a été attribuée en délégation à Rive Boutique de Gestion.

Les travaux consécutifs au sinistre intervenu au 4 chemin de Palente ont entraîné un retard dans la mise à disposition des locaux et n'ont donc pas permis de remettre au prestataire, en temps voulu, la totalité de l'outil pépinière municipale.

Afin de favoriser l'installation progressive du délégataire et des entreprises, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prolonger la délégation de service public du site de la rue Violet au-delà du 10 avril 2000 jusqu'à l'obtention des locaux de Palente dans leur ensemble, ce sans excéder le 31 décembre 2000. Un avenant matérialisera cette prorogation et un protocole d'accord déterminera la fin effective de la convention.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de service public et le protocole d'accord à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.